

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 17 Mai

LA CRISE ITALIENNE

Enfin ! M. Giolitti a réussi, — ou à peu près, — à former son ministère. C'est le cas d'appliquer le *Tantae molis erat* ! Autrement dit : Il y a eu du tirage ! Le maintien du général Pelloux à la guerre, signifie que les dépenses militaires ne seront pas diminuées et que c'est ailleurs qu'on cherchera les économies nécessaires pour faire disparaître le déficit. Quant à M. Brin, qui a fini par accepter, contraint et forcé, le ministère des affaires étrangères, il paraît devoir représenter le Sicilien Crispi dans le nouveau cabinet et, comme lui, il sera un chaud défenseur de la triple alliance. On espère, toutefois, qu'il adoptera une ligne de conduite plus bienveillante et plus pacifique à l'égard de la France. Maintenant, il faut attendre le cabinet Giolitti à l'œuvre. Saura-t-il résoudre le problème de la quadrature du cercle qui se dresse devant lui ? S'il parvient à trouver cette solution et à remettre sur pied les finances italiennes, son existence sera assurée pour quelque temps. Dans le cas contraire, il disparaîtra plus vite encore que celui auquel il succède.

Notons, en attendant, une série de démentis officiels qui tendent à nous rassurer. L'Esercito dément qu'on ait l'intention de compléter le plan des fortifications alpines. Il dément que le ministre de la guerre ait reçu un nouveau rapport disant que les fortifications françaises étaient poussées fébrilement à Byzerte et dans d'autres localités de la Tunisie. Il dément, enfin, qu'on ait acheté à l'étranger pour deux millions de machines destinées à la fabrication des nouveaux fusils.

En même temps, un mot d'ordre équivalant à ceci : « La consigne est de ronfler », est parti de Berlin. Les journaux officiels prussiens s'appliquent à atténuer certaines assertions contenues dans une brochure à sensation qui vient de paraître sous ce titre :

Berlin-Vienne-Rome. L'auteur de cette brochure prétendait notamment que le traité du 7 octobre 1879 aurait été, lors de son renouvellement, élargi en ce sens que non seulement une attaque de la Russie formerait un *casus foederis* entre les alliés, mais encore qu'il y aurait *casus foederis* de quelque côté que l'attaque vienne.

C'est contre cette assertion que les officiers de Berlin s'élèvent avec ensemble. Ils déclarent que l'Allemagne n'a pas obtenu de garanties meilleures en cas d'une attaque de la part de la France, et qu'elle n'a pas pris de son côté d'engagement plus ample concernant la défense des intérêts autrichiens dans les Balkans. Ils démentent aussi cette autre assertion en vertu de laquelle l'Angleterre se serait engagée à secourir l'Italie dans la Méditerranée en cas de conflit. L'Angleterre, disent-ils, n'est pas commanditaire de la raison « Triple-alliance ». Elle n'a d'autre lien avec elle que ses intérêts dans la Méditerranée et l'Orient. Il va sans dire que nous enregistrons ici pour ce qu'ils valent ces démentis qui ne sauraient endormir notre vigilance. Qui veut trop démentir ne dément rien...

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Discours prononcés aux obsèques de M. Véry

M. Loubet, président du conseil, ministre de l'intérieur, a le premier pris la parole en ces termes :

Messieurs,

L'homme modeste que nous accompagnons jusqu'à sa dernière demeure est tombé victime du devoir simplement et courageusement accompli.

En livrant à la justice l'auteur d'odieux attentats, il n'ignorait aucun des dangers auxquels il s'exposait, et, cependant, il n'a pas eu un instant de crainte, et, sans faiblesse, en bon et vaillant citoyen, il a désigné le coupable et donné à la justice les moyens de faire son œuvre. Véry a mérité l'hommage ému qui lui rendent

certaine liberté pour l'exercice de leur culte.

La bourgeoisie éclairée des villes et la population des campagnes accueillirent cette paix avec joie ; mais la cour ne s'y résigna qu'à contre-cœur, et la faction des ligueurs se déchâna contre.

Aussi la paix ne fut-elle qu'inquiète et turbulente, entremêlée de prises d'armes continuelles. Il y eut encore le traité de Fleix, qui termina la guerre des Amoureux.

Puis le duc d'Anjou qui était entré en Flandre avec 14,000 soldats, s'y fit couronner ; mais détrôné bientôt par ses sujets, il vint mourir en France.

On connaît les autres événements historiques qui suivirent : l'assassinat du duc de Guise, celui de Henri III, l'avènement du Béarnais, et son fameux mot : Hé ! ventre-saint-gris ! Paris vaut bien une messe.

Les prédictions du pasteur s'étaient accomplies.

Notre deuxième partie commencera à l'époque des conférences de Vervins, entre les envoyés de Philippe II et ceux de Henri IV, qui avait alors ses raisons pour désirer la paix avec l'Espagne.

Nous retrouverons à Paris le roi Henri, ainsi que les deux enfants réunis si étrangement dans la mesure de Palhat en feu.

Ces derniers auront eu le temps de grandir, et on ne tardera pas à juger si, conformément à la vision du mourant, ils ont eu réellement quelque influence sur les destinées du Béarnais.

FIN DU PROLOGUE

les représentants du gouvernement de la République et de la ville de Paris.

Il emporte dans la tombe l'estime et la reconnaissance de tous les bons citoyens.

Le conseil municipal en lui accordant une sépulture perpétuelle, le gouvernement avec le concours qu'il demandera aux Chambres, en assurant le sort de sa veuve et de sa fille, ont voulu manifester quels sentiments de solidarité sociale les animent à l'égard de l'homme qui a été victime du devoir, et aussi quelle réprobation ont soulevée dans la population les auteurs des lâches attentats commis par des hommes qui n'hésitent pas à employer les moyens les plus odieux pour terroriser les magistrats et assouvir leur vengeance.

C'est en vain qu'ils ont essayé de faire croire qu'ils étaient un parti politique, poursuivant je ne sais quelles revendications sociales. Ils les poursuivent par l'incendie et le meurtre, comme si c'était le plus sûr moyen d'arriver à ce qu'ils préconisent.

Tous les partis les ont repoussés avec horreur et le président du conseil municipal de Paris, parlant, il y a quelques jours, sur la tombe d'Hamonod, les a justement qualifiés, lorsqu'il a dit qu'ils n'étaient que de misérables malfaiteurs coupables de crimes de droit commun, et que la cour d'assises était leur seul domaine.

Le soulèvement universel d'indignation, provoqué par les crimes récemment commis, a prouvé que cette lutte entreprise contre la société ne saurait réussir.

Contre de tels malfaiteurs, la société et les pouvoirs publics ne négligeront aucun des moyens qu'ils tiennent de la loi pour la défense commune.

Malgré leur désir, ces criminels n'ont pu réussir à terroriser la population ; ils ne réussiront pas mieux à arrêter l'énergie de tous ceux qui ont, à des degrés divers, la mission de veiller à la sûreté publique.

Soutenus par le sentiment du devoir et encouragés par l'opinion unanime des bons citoyens, rien ne les arrêtera dans l'accomplissement de l'œuvre qui leur incombe.

Véry, avant de succomber, avait déjà reçu les plus hautes marques de sympathie et l'assurance que sa famille ne serait pas laissée dans le besoin.

En terminant, je renouvelle à sa veuve et à sa fille les mêmes assurances.

La patrie ne saurait oublier ceux qui lui ont sacrifié leur vie et qui n'ont pas plus reculé devant le danger que le soldat français ne recule devant l'ennemi sur le champ de bataille.

PREMIÈRE PARTIE

La butte de Montmartre

I

LES COMMÈRES DE PARIS

Par une belle matinée du mois de mai de l'année 1598, les cloches de l'antique abbaye de Montmartre sonnaient à toutes volées.

Elles annonçaient la solennité de la procession qui, tous les sept ans, avait lieu pour célébrer la translation au monastère de Saint-Denis des reliques du martyr à qui l'on doit la conversion d'une grande partie de la Gaule au culte du Christ.

Mais une autre cérémonie devait encore se faire ce jour-là : c'était l'installation officielle d'une abbasse, ainsi que sa bénédiction.

Et ce n'était pas peu de chose, en ce temps, que cette solennité. La traditionnelle procession attirait tout Paris et les environs.

Par la route des Perchurons, par celle des Martyrs, par la chaussée de la Nouvelle-France, la foule arrivait en longues files, serpentant à travers les champs, les guinguettes, les vignes, gravissant la vieille butte, côtoyant la célèbre chapelle des Martyrs, sur le flanc de la montagne, contournant les moulins à vent encadrés de saules et de chèvre-feuille en fleur, si nombreux à cette époque, convergent de tous points enfin aux murs du monastère.

Déjà même elle assiégeait, curieuse et agitée, les portes de l'enclos, dont les abords étaient gar-

Si les siens peuvent éprouver quelque consolation dans d'aussi cruelles circonstances, ils la trouveront dans la touchante manifestation de sympathies qui les entoure !

Adieu, Véry, adieu !

M. Sauton, président du conseil municipal, a ensuite prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Après l'accueil fait aux paroles que je prononçais il y a quelques jours à cette même place, j'ai conscience de parler aujourd'hui au nom de la population parisienne tout entière.

Les mêmes sentiments de réprobation je les exprime sur cette tombe.

Véry, lui aussi, était un travailleur. Ancien garçon de salle, il venait d'acheter le modeste établissement où il devait trouver la mort. C'était dans toute l'acceptation du mot un petit commerçant et sa mort laisserait sans ressources sa femme et son enfant, si la société ne se préparait à leur venir en aide.

Prenez chacune des victimes des explosions récentes, toutes exerçant les plus modestes professions.

Frapper au hasard, pour chercher à atteindre un homme, des femmes, de pauvres enfants, ce sont là des crimes abominables sans excuse possible et la raison se refuse à concevoir que de pareils actes de sauvagerie puissent se renouveler.

Il n'en faudrait pas beaucoup d'autres pour exaspérer la population parisienne dont je célébrais naguère le courage civique sur les tombes des citoyens Bottolier et Martinot, tombés rue Saint-Denis, victimes de leur devoir, en procédant à l'arrestation d'un dangereux malfaiteur.

Le résultat de ces attentats monstrueux aura été de raffermir les caractères.

Je remercie M. le président du conseil des ministres d'être venu nous assurer du concours des pouvoirs publics. Aujourd'hui tout le monde est debout. Le premier moment de surprise est passé ; chacun est prêt à faire son devoir.

Adieu, Véry ! Repose en paix, le sort des tiens est assuré.

LA DYNAMITE

Les subsides Allemands

La Patrie croit savoir de très bonne source que la police, sur les ordres du ministre de l'intérieur, fait étroitement surveiller depuis quelques jours les individus de nationalité allemande qui ont non seulement des rapports très fréquents

dés par un détachement de quatre brigades de la compagnie de l'Isle-de-France, et les arbalétriers bourgeois de la paroisse de Montmartre.

Aux fenêtres des maisons voisines, ou grimpé sur des arbres, sur les auvents, et jusque sur les pignons, le populaire échangeait mille interprétations, en attendant le pompeux cortège qui arrivait de Saint-Denis.

Bateleurs et vieillards ne manquaient pas, ni tireurs de laine, ni barbets (voleurs du temps) non plus. Les mendiants surlout des différentes Cours des Miracles faisaient entendre leur voix lamentable et naïfard, demandant la charité en invoquant Jésus et la bénoite Vierge.

— Hé ! Jehanne la Jocette (la joviale) ! criait d'une fenêtre à une autre une commère à la langue déliée, la voyez-vous dans la plaine ?

— Je ne puis l'apercevoir plus que vous, la Bidaude ! répondit une jolie brune à l'œil vif. Mais voici Marthe la Louvète (tavernière), qui me crie du coin, que la tête de la procession arrive en ce moment même au village de Clignancourt.

— Où elle va faire sa station, ajouta un petit homme grassouillet, qui tournait un chaplet entre ses mains.

— Au fait, vous devez connaître les us de la procession, maître Jean Guille, en votre qualité de *quêteux de pardons*.

— Hé ! un peu... mieux en tous cas que mon gros compère Rogier Leblanc, le quincaillier de la rue de la Ferronnerie, que je vois dans la foule, suant à grosses gouttes... C'est presque un hérétique, et du temps de la Ligue, il faillit un jour être lapidé bel et bien devant le Charnier des Innocents, pour avoir osé prononcer en faveur du

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 29

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PROLOGUE

Les massacres d'Auvergne

XI

LES MÉSAVENTURES DU GASCON

Dans cette dernière ville se rassemblait l'armée protestante.

La colère de Catherine de Médicis fut grande, quand elle apprit, par Marguerite qui alla la rejoindre deux jours après à l'armée du duc d'Anjou, que Henri de Navarre n'avait pas voulu profiter du sauf-conduit. Mais elle dut se résigner.

Bien que d'Anjou et Guise, dans le midi, et Mayenne dans le Poitou, eussent obtenu quelques succès partiels, cependant, vu l'attitude de plus en plus menaçante des calvinistes et le manque de ressources, Henri III et la reine-mère ne tardèrent pas à faire la paix.

Elle fut signée à Bergerac, malgré les efforts des Guise et des agents du Pape et de l'Espagne.

Les religionnaires gardèrent leurs places de sûreté, virent admettre quelques-uns des leurs dans plusieurs parlements du royaume, et eurent une

avec les anarchistes de marque, mais qui ont encore des réunions rue de Dunkerque plusieurs fois par semaine. On aurait même acquis la certitude que les Allemands récemment arrivés à Paris ont donné des subsides à quelques anarchistes chargés d'en opérer la répartition aux différents compagnons qui exploitent en ce moment la province.

La dynamite à Albi

Dans l'après-midi du 14, malgré les précautions prises par le parquet et la police, la nouvelle de la découverte d'une cartouche de dynamite sur une des croisées de la préfecture se répandit en ville; aussi dimanche l'émoi était-il à son comble lorsque le bruit a couru qu'une explosion à la dynamite venait d'avoir lieu aux mines d'Albi.

Renseignements pris, la nouvelle était exacte; un attentat à la dynamite avait été dirigé contre l'ingénieur, M. Petitjean, domicilié à Cagnac.

Une formidable explosion, qu'il croyait provenir d'une machine, faisait sauter l'ingénieur dans son lit, brisant tous les carreaux de sa demeure, réduisant en miettes toutes les archives classées dans son bureau situé immédiatement au-dessous de sa chambre à coucher. Les dégâts, heureusement matériels, sont très importants.

Les murs sont lézardés en tous sens; la fenêtre sur laquelle a été placé l'engin explosif porte à sa base un trou énorme et les barreaux de fer, dont quelques-uns ont été projetés sur la route, en sont horriblement tordus. Le plancher est effondré et la cloison qui séparait le bureau du lavabo est totalement démolie. Détail piquant à relever, le registre de l'extraction journalière n'a été détruit que dans les parties qui avaient servi. Enfin toutes les fenêtres dont les carreaux ont été réduits en poussière et toutes les portes dont les panneaux ont été enfoncés se sont ouvertes sous la poussée de l'explosion de dedans en dehors, les gonds ayant été tordus.

C'est un miracle que l'ingénieur Petitjean n'ait eu aucun mal.

Dans les champs de blé environnants, des traces de pas ont été relevées par la gendarmerie et permettront de mettre la main sans tarder sur les auteurs de cette explosion.

Le général Brugère

D'après un de nos confrères du soir, qui ne donne la nouvelle que sous toutes réserves, le général Brugère, secrétaire général de la Présidence de la République, va être pourvu d'un commandement actif.

Des renseignements que nous avons recueillis, il résulte, en effet, que le général Brugère, dès son retour de Cannes, où il s'était rendu en villégiature quelques jours après la formation du nouveau Cabinet, pressentit M. le Président de la République de son désir de reprendre du service actif dans l'armée.

Il y a quelques semaines, à l'issue d'un Conseil des ministres, M. Carnot eut à ce sujet un long entretien avec MM. Loubet, président du Conseil et de Freycinet, ministre de la Guerre.

Le Président de la République leur fit connaître l'intention que lui avait manifestée le général Brugère d'abandonner ses fonctions de secrétaire général de la Présidence de la République pour reprendre du service dans l'armée.

M. Carnot ajouta, en outre, que le général Brugère lui avait fait connaître son intention en termes tels qu'il fallait considérer sa retraite comme imminente.

royot navarrais.

— Taisez-vous donc, messire Jean Guille! vous parlez toujours mal du roi Henri, notre père, et si l'un des Suisses vous entendait.

— Ah! bah! vous oubliez, dame Perronelle la Bidaude (femme du Bideau ou bedeau) que sous le règne de Henri IV on peut exprimer librement ses opinions.

— Ce n'est pas comme sous monsieur de Mayenne et les Seize, repartiit Jehanne la Jocette. Vous étiez dizainier de la rue Froid-Mantel, maître Guille! et au lieu de faire le métier de quérir des pardons et d'aller en pèlerinage pour les autres, vous courriez sus aux huguenots pour votre propre compte. Vous ne grissonniez pas encore.

— C'était le bon temps! fit en soupirant le di-seur de chapelets.

— Le métier de piller les maisons des calvinistes, à la tête de votre bande de mauvais garçons, valait sans doute mieux que de prier le bon Dieu du bout des lèvres.

Jean Guille regarda de travers sa voisine la Jocette. Mais celle-ci se contenta de lui lancer au nez un éclat de rire.

— Voyons! ne vous fâchez point, Jean Guille. La prochaine fois que vous passerez à mon échoppe de la rue Tricharpe, je vous baillerai, foi de Jocette! un de mes plus beaux pigeons ou poulets, pour aller me faire une neuvaine à Saint-Geneviève.

Le quéreur de pardon sourit d'un air béat à cette douce promesse, et remercia du regard la Jocette.

— Or çà! dites-nous, père Guille, vous qui

Nos renseignements particuliers nous permettent d'affirmer que le général Brugère quittera ses fonctions à l'Elysée dans le courant du mois de juin.

Un nouvel engin

Rome, 16 mai.

La direction générale de l'artillerie étudie un projectile de forme conique qui, lancé par un canon, se brise en touchant un obstacle et produit un disque lumineux de la force de 100,000 bougies.

On étudie également des modèles de canons capables de lancer ces projectiles à la distance de 10 kilomètres. On pense pouvoir ainsi éclairer subitement pendant la nuit les positions de l'ennemi.

Au Dahomey

D'après l'Echo de Paris, le général Borgnis Desbordes partirait en septembre pour Kotonou où, sous le couvert de l'inspection générale, il dirigerait les opérations militaires du Dahomey.

Le budget des cultes

Le Figaro reproduit sous réserve le bruit que M. Ricard aurait l'intention de déposer un projet mettant le budget des cultes à la charge des communes avec la faculté de le supprimer ou de le maintenir.

La marine russe

A la suite du banquet offert aux officiers de marine, le Petrel Club d'Odessa a adressé un télégramme de sympathie à l'amiral Gervais.

Les heures de travail

Un meeting de 40,000 employés des Chemins de fer de Hyde Park ont adopté une résolution demandant la réduction des heures de travail et l'augmentation des salaires.

Le choléra à Paris

Jeudi, à 11 heures du matin, est mort à l'hôpital Necker, dans le service du docteur Peter, salle Laënnec, lit n° 4, un individu atteint de choléra-nostras. Il est entré à l'hôpital à 10 h., une heure après il était mort.

On a observé des symptômes qui ne laissent aucun doute sur la nature de la maladie; l'autopsie a d'ailleurs été faite et elle a confirmé le diagnostic des médecins.

Les précautions d'usage en pareil cas ont été immédiatement prises. Le cadavre a été de suite isolé et le lit sur lequel est mort le cholérique a été descendu et passé à l'étuve de désinfection.

Cet individu habitait le quartier de Grenelle. Il souffrait depuis quelques heures à peine lorsqu'il est venu, accompagné par sa femme, solliciter son admission à l'hôpital.

Suicide d'un officier allemand

Berlin, 14 mai.

Le lieutenant Nick, de la garnison de Ludwigsbourg, s'est brûlé la cervelle.

Il avait répondu pour un de ses camarades, le lieutenant Krapf, qui a été arrêté en Amérique pour détournements.

Une exécution

Alger, 15 mai.

On a fusillé hier matin à Blidah un tirailleur indigène qui avait assassiné un de ses camarades pour lui voler cinquante centimes; le condamné a refusé de se laisser bander les yeux.

savez ces choses : la procession va-t-elle tarder ?

— A la chapelle de Clignancourt, non loin du manoir, où ceux de Saint-Denis font station, elle sera rejointe par le clergé sorti de l'abbaye de Montmartre il y a dix minutes. Le temps d'y faire quelques encensements et de chanter les antennes voulues, et par le chemin de la procession on gravira la butte après les rafraichissements offerts par le seigneur de Clignancourt.

— Ce sera long... Et c'est tous les sept ans que cette procession a lieu ?

— Elle date du roi Dagobert, qui fonda l'abbaye de Saint-Denis.

Les moines de ce monastère furent, dès lors, obligés à porter tous les sept ans, processionnellement, le chef de leur saint patron à Montmartre, où une messe solennelle, en l'honneur du premier évêque de Paris et des martyrs ses compagnons, est célébrée au lieu même de leur supplice.

— Ce sera magnifique !

— Et bien édifiant, dame Jocette !

— Sera-ce aussi beau, demanda Perronelle la Bidaude, qu'il y a cinq ans ?

— Qu'était-ce cela ? repartiit maître Guille, en haussant les épaules.

— Comment ! les actions de grâce du roi Henri IV, après son abjuration à Saint-Denis ?

— Peuh ! Cela ne valait pas les processions du temps de la Ligue.

— Le roi vint au tombeau des saints avec toute sa cour.

— Avec des prélats, des docteurs et trente curés de Paris, parmi lesquels messire René Benoit, curé de Saint-Eustache, aujourd'hui confesseur

Les pick-pockets des grands magasins

Le 14 mars dernier, vers deux heures de l'après-midi, l'inspecteur de la sûreté Blusset remarquait, dans les Grands magasins du Louvre, deux hommes et deux femmes, parlant espagnol, qui exploraient les poches du public.

Soudain, l'un des hommes entraîna ses compagnons au dehors :

« Nous sommes grillés ! » leur dit-il.

Et, comprenant qu'ils étaient observés, les trois autres le suivirent jusqu'à la rue St-Honoré, où une voiture de remise les attendait.

La voiture partit, mais l'agent Blusset a du flair et des jambes et, se dissimulant derrière passants ou voitures, il arriva devant les magasins du Printemps comme nos quatre voyageurs y entraient. Longtemps, se croyant alors à l'abri des regards indiscrets, ils fouillèrent les acheteuses qui circulent dans ces magasins; puis quand leur récolte fut finie, ils remontèrent dans leur voiture, Blusset intervint alors et confia les voleurs, ainsi que le cocher, à deux gardiens de la paix, qui les conduisirent au commissariat de la Chaussée-d'Antin.

La voiture contenait, outre de nombreux portemonnaie, trois pièces de soie dérobée au Printemps et mesurant ensemble 144 mètres. Cette promenade à travers les Grands magasins rapportait environ 2,000 fr. aux « voyageurs ».

Tous quatre protestèrent cependant de leur innocence; mais leur culpabilité ne faisait aucun doute, et le tribunal (9^e chambre) les a condamnés, samedi, à 15 mois de prison chacun et 5 ans d'interdiction de séjour.

Un instant on avait songé à comprendre dans les poursuites le cocher de la voiture; mais son innocence apparut certaine.

Cette voiture de grande remise a été louée par Garcia, l'un des prévenus, 1,000 fr. pour un mois.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Conseil municipal de Cahors

Le conseil municipal de Cahors s'est réuni dimanche à l'effet d'élire le maire et les deux adjoints.

Ont été élus :

MM. Costes, maire..... 19 voix.
Mazières, 1^{er} adjoint..... 20 —
Parazines, 2^e adjoint..... 25 —

Ces Messieurs remercient le Conseil municipal de cette nouvelle preuve de confiance qu'ils s'efforceront de mériter, en se consacrant de plus en plus aux intérêts de la ville. D'unanimes applaudissements accueillent ces paroles.

Elections des maires dans le département
Voici les résultats connus de l'élection des maires dans le département du Lot.

Gourdon. — Maire, docteur Calmeilles; 1^{er} adjoint, Granier; 2^e adjoint, Rossignol; républ.

Figeac. — M. Vival, maire sortant; MM. Mairieu, 1^{er} adjoint, et Galtier, 2^e adjoint, sortants, sont réélus. Municipalité républicaine.

Cazals. — M. Calmeilles, maire; M. Vidilles, adjoint; républicains.

Soturac. — Maire, Rigoula; adjoint Denuc Germain; républicains.

de sa Majesté.

— Et le soir, un immense feu de joie fut allumé sur la butte... Je crois le voir encore.

— Laissez venir la procession et vous verrez quel apparat.

— Il y a un cardinal, dit-on.

— D-ux cardinaux ! le cousin germain de la nouvelle abbesse, messire François d'Escoubleau, cardinal de Roudis, et archevêque de Bordeaux, ainsi que notre seigneur évêque de Paris, le cardinal Pierre de Gondy, sans compter l'évêque de Nantes, l'oncle de madame Marie de Beauvillers.

— On entendra un sermon.

— Du père capucin Anselme... Et voyez comme tout est en fête au monastère; église, cloître, tous les passages sont richement tapissés. J'ai entrevu le grand autel et le dai abbatial: c'est superbe !

— Ah ! si pourtant le roi y était.

— Tandis qu'on négocie pour lui, à Vervins, la paix avec sa Majesté Philippe II, le Navarrais s'amuse aux Etats de Rennes, dans les jeux et les divertissements. Nos pieuses cérémonies lui importent peu... Il y a du reste nombre de seigneurs et de dames.

— Oui, oui, on a élevé une estrade dans l'église et une autour du parvis; devant nous, dans cette dernière, ils pourront voir défilier la procession.

— Il y a là le comte de Saint-Aignan, frère de la nouvelle abbesse, MM. d'Aumont, d'Humières, de Guittory, d'O, de Bellegarde. Parmi les dames : mesdames de Sourdis, de Sagonne, de Fresne, tantes et sœur de l'abbesse; puis la maré-

Prayssac. — Maire, Besse Léonce; adjoint, Dulac, aîné; réactionnaires.

Labastide-du-Vert. — Maire, Jordanet; adjoint, Delmouly Elie; républicains.

Sérignac. — Maire, Vigouroux; adjoint, Marateuch; réactionnaires.

Pescadoires. — Maire, Dulac; adjoint, Del-lard Louis.

Grézels. — Maire, Carrié Charles; adjoint, Souilhac Ferdinand.

Boissières. — Maire, Cuniac; adjoint, Albert Joseph; républicains.

Parnac. — Maire, Guilhon Alfred; adjoint, Pons Jean-Baptiste.

L'hospitalet. — Maire, Combebias Grég.; adjoint, Baffalie Antoine; républicains.

St-Pantaléon. — Maire Gleizes Felix; adjoint, Bélibens Hilaire; républicains.

Lauzès. — Maire, Lalo; adjoint, Piganiol; républicains.

St-Géry. — Maire, Cayla; Adjoint, Dablanç; républicains.

Labenque. — Maire, Guilhem; adjoint, Fournié; républicains.

Castelnau-Montratier. — Maire, Feyt Gustave; adjoint, Delbos Antoine; républicains.

Montcuq. — Maire, Boudou Louis; adjoint, Bénays; républicains.

Duravel. — Maire, Joubert Gustave; adjoint Combelles; réactionnaires.

Luzech. — Maire, Bagel Jean-Baptiste; adjoint, Delmouly Camille, républicains.

Mauroux. — Maire, Loubières Jean; adjoint, Mortefon; républicains.

Sabadel. — Maire, Bastide Jean; l'élection de l'adjoint est renvoyée par suite de la démission du maire.

Varaïre. — Maire, Bach Emile; adjoint, Cavalie Florent; républicains.

Belmont. — Maire, Bouyssi Jacques; adjoint, Arcambal. — Maire, Galtié J.-P.; adjoint, Barrière Jean; républicains.

Concois. — Maire, Ausset Jean; adjoint, Bach Gustave; républicains.

St-Cirq-Lapopie. — Maire, Moulhiérat; adjoint, Garrigues Amédée;

Labastide-Murat. — Maire, docteur Alayrac; adjoint, Mounié; réactionnaires.

Martel. — Maire, Lachèze, député; adjoint, Laplagne; républicains.

Payrac. — Maire, Iscard; adjoint, Albert; républicains.

St-Germain. — Maire, Cocula; adjoint, Coulon; républicains.

Salviac. — Maire, Cuniac; adjoint, Gay; réactionnaires.

Souillac. — Maire, Malvy; 1^{er} adjoint, Bruel; 2^e adjoint, Dupuy; républicains.

Vayrac. — Maire, Salamagne; 1^{er} adjoint, Sireyrol; 2^e adjoint, Lacroix; républicains.

Latronquièrre. — Maire, Roussille; adjoint, Mage; républicains.

St-Céré. — Maire, Lherm; 1^{er} adjoint, Baudel, libraire; 2^e adjoint, Castagné; républicains.

Lagardelle. — Maire, Capmas Isidore; adjoint, Dulac François.

St-Caprais. — Maire, Barriéty; adjoint, Delmas Guillaume.

Catus. — Maire, Dr Baldy; adj., Cambornac; Mongesty. — Maire, Rigal Jean, adjoint, Moles Jean;

Saux. — Maire, Galaux; adjoint, Lolmède.

Lacaille-Cabanac. — Maire, Du Mas; adjoint, Loussert.

chale de Beaumont, sa grand-mère; enfin mesdames de Longueville, de Chemerault.

— J'ai vu arriver la marquise d'Entragues, avec une de ses filles, dit la Jocette.

— Marie Touchet, l'ancienne favorite de Charles IX ?

— Et sa fille Henriette, toutes deux sur des mules. Un page les suivait.

— Elles n'avaient donc pas leur loup, demanda la Perronelle.

— A ces saintes cérémonies, fit observer le quéreur de pardons, aucune de ces dames n'oseraient, je pense, se présenter avec ce masque soudain, destiné à garantir de flétrissure « les roses et les lis qui vont émailant le verger de leurs joues. »

— Pour un saint homme comme vous, maître Jean Guille, dit malicieusement la Jocette, vous mettez bien du plaisir à faire de pareilles citations, et vous semblez trop vous plaire à des images de beautés. Décidément vous oubliez quelque fois votre rôle

— Hé ! murmura le dévôt par métier, en faisant à son accorte voisine des yeux en coulisse, le ciel ne défend pas d'admirer ses œuvres.

— C'est pour cela que vous blâmez toujours les lous.

— C'est une coutume frivole et damnable, répondit le quéreur de pardons en reprenant son air cafard, parce qu'il voyait qu'on l'observait.

— Oui dà, fit la Jocette.

A suivre.

Vire. — Maire, Durou Alexandre; adjoint, Lauglane.
 Touzac. — Delcailleau, maire; Gipoulou, adjoint; républicains.
 Puy-l'Évêque. — Maire, Puech Jules; adjoint, Deltil Michel; républicains.
 St-Daunès. — Maire, Ducros Victor; adjoint, Aladel; républicains.
 Lherm. — Maire, Châtain; adjoint, Latroucherie; républicains.
 St-Denis-Catus. — Maire, Brugalières; adjoint, Vignes Pierre; républicains.
 Pontetq. — Maire, Devès; adjoint, Maury.
 Nuzéjols. — Maire, Bertrand Jean; adjoint, Besse Bntoine.
 Douelle. — Maire, Sers Philémon; adjoint, Alaux Louis, républicains.
 Moncléra. — Maire, Dupuy Maurice; adjoint, Delbreil.
 Gindou. — Maire, Soulié Antoine; adjoint, Dulac Bernard.
 Goujonnac. — Maire, D^r Feysède; adjoint, Coste.
 Anglars-Juillac. — Maire, Chapt-Aladel; adjoint, Boulzaguet.
 Trespoux-Rassiels. — Maire, Henras; adjoint, Bouscat.
 Cieurac. — Maire, Dalet Jean; adjoint, Jouany.
 Espère. — Maire, Lasserre; adjoint, Miquel.
 Lugagnac. — Maire, Bach; adjoint, Calmels.
 Cremps. — Maire, Combarieu; adjoint, Sembel, républicains.
 Larroque-des-Arcs. — Maire, Alazard; adjoint, Roux, réactionnaires.
 Orniac. — Maire, Liauz; adjoint, Cassan.
 Flaujac. — Maire, Blattes; adjoint, Lalande.
 Floressac. — Maire, Loussert; adjoint, Roux.
 Pomarède. — Maire, Annès; adjoint, Delfour.
 Limogne. — Maire, Pradines; adjoint, Carayol, républicains.
 Castelranc. — Maire, Lacroix; adjoint, Montagne, républicains.
 Cassagnes. — Maire, Filhol; adjoint, Bousnac.
 Fargues. — Maire, Bataille.
 Lacapelle-Marival. — Maire, Olivier; adjoint, Moncany, républicains.
 Cajarc. — Maire, Duphénéux, adjoint, Bruel.

Elections municipales

Nous avons dit dernièrement pourquoi les communes de Gramat, Rignac et Belmontet n'avaient pu élire leurs conseils municipaux le 1^{er} et 8 mai courant.

Le Préfet du Lot a pris un arrêté convoquant ces communes pour le dimanche 29 mai prochain.

Conseil de préfecture

Le conseil de préfecture, dans sa séance du 14 mai, a renvoyé à une autre audience les affaires électorales relatives aux communes de Goujonnac et de Lascabanes, et a prononcé les arrêtés suivants, concernant les communes de Creysse et de Parnac :

Pour Creysse, un bulletin n'ayant pas été compté dans le calcul de la majorité, par le bureau électoral, a été mis en ligne de compte par le conseil, qui a annulé l'élection du sieur François Materre, qui n'avait obtenu que 67 voix, alors qu'il en fallait 68 pour être élu.

Dans la commune de Parnac, un bulletin qui avait été annexé au procès-verbal à raison d'un sobriquet ajouté au nom du sieur Fresquet a été déclaré comme devant entrer en ligne de compte pour le calcul de la majorité; en conséquence, la protestation a été rejetée.

Notre nouveau procureur

M. Barastion du Monceaux, procureur de la République à Prades, est nommé à Cahors, en remplacement de M. Bussières.

Nominations de percepteurs

M. Dugès, percepteur de 4^e classe à Sousceyrac, est nommé en la même classe à Montpeirat (Tarn-et-Garonne).

M. Maury, percepteur surnuméraire de Tarn-et-Garonne, est nommé percepteur de 5^e classe et chargé, en cette qualité, de la perception de Sousceyrac (Lot), dernier quart.

La « Luctérienne »

Sous ce titre, une société athlétique, encouragée par l'administration du Lycée Gambetta, s'organise parmi les élèves sur le modèle des nombreuses associations qui fonctionnent avec beaucoup de succès, depuis longtemps déjà, dans les lycées de Paris et de province. Cette société mettra en action les principes de l'enseignement moderne, qui ne se contente pas seulement de fortifier les âmes, d'inspirer les grands sentiments et les nobles pensées, mais qui apporte un soin tout particulier à l'éducation physique, qui veille avec la même sollicitude au développement du corps et à celui des âmes.

Plus de cent élèves ont déjà adhéré à cette association, qui, pour s'établir sur des bases solides et s'assurer un fonctionnement régulier, demande leur appui aux anciens élèves et amis du Lycée de Cahors.

Le prix de la cotisation n'est pas limité. Toute liberté est laissée aux souscripteurs.

Pour toutes communications, s'adresser au Secrétaire-archiviste de la *Luctérienne*, lycée Gambetta.

Accidents de voiture

M. Sers, propriétaire à Douelle, se rendait samedi, vers 3 h. 1/2, monté sur sa jardinière à l'usine à gaz, où il voulait faire emplette de chaux. Il était accompagné de son épouse, âgée de 70 ans. Arrivé devant l'usine de chapeaux, l'attelage fut heurté par celui d'un boucher qui venait en sens inverse.

Le choc fut si violent, que M. et Mme Sers furent projetés à terre.

Mme Sers a été grièvement blessée aux deux côtés; son mari n'a eu que des blessures insignifiantes. Les victimes de cet accident ont été transportées chez leur fils, domicilié à Cahors.

Inutile de dire que le boucher a filé sans s'inquiéter des suites de l'accident qu'il avait causé.

Le sieur Mégès, domestique au service de M. Martory, de Cremps, conduisait un chariot chargé de foin; il se trouvait sur le véhicule en compagnie du nommé Miquel, de la même commune. L'attelage descendait la rue de la Liberté, lorsque, arrivé à l'angle de la place Champollion, le chariot a chaviré. Mégès s'est trouvé sous le foin; des témoins se sont immédiatement portés à son secours, et ce n'est qu'au prix de grands efforts qu'ils sont parvenus à le retirer. Il avait complètement perdu connaissance et avait reçu des contusions à la tête, aux bras et aux jambes. Son état est assez grave.

Quant à son compagnon, il a glissé sur l'attelage et n'a reçu dans sa chute que des contusions sans gravité.

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. Laboulbène, conseiller à la Cour d'appel d'Agen

Audience du 16 mai

Affaire Guary. — Coups à un ascendant
 La deuxième session des assises s'est ouverte lundi, à dix heures par l'affaire Guary : coups à ascendant.

Après l'appel du jury, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation qui suit :

Rentrant chez lui dans la soirée du 13 mars 1892, le sieur Guary, Joseph, âgé de 55 ans, cultivateur à St-Géry, trouvait son fils, Antoine Guary, occupé à tout briser dans la maison. A la suite de quelques observations, Antoine Guary se jeta sur son père, le frappait de plusieurs coups de poing après l'avoir violemment renversé à terre et le menaçait de le tuer, s'il ne lui donnait une somme d'argent; il empêchait son père de porter secours à sa mère qui, pendant cette scène, s'était évanouie; le frappait de nouveau à plusieurs reprises et le poursuivait de ses menaces jusqu'à l'arrivée de la gendarmerie, mandée par des voisins.

L'accusé, après avoir déclaré d'abord n'avoir aucun repentir de ce qu'il avait fait, a essayé de revenir sur cette déclaration, mais devant la gendarmerie même, il a renouvelé ses menaces envers son père, disant « qu'il y passerait tôt ou tard ».

Déjà condamné à un mois d'emprisonnement pour escroqueries, coups et blessures, l'accusé est d'une moralité détestable, profondément vicieux et dangereux.

M. Estrabaut, substitut, occupait le siège du ministère public.

Malgré une brillante plaidoirie de M^e Arnault, la cour condamne Guary à quinze mois de prison.

Audience du 17 mai

Affaire Fourastié. — Parricide
 A l'audience de ce jour, commence la plus grave affaire de la session.

Fourastié Elie, du hameau des Garrigues, commune du Vigan, est accusé d'avoir tué son père, Fourastié Pierre.

L'affluence est énorme au palais. M. l'avocat général Bussières, occupe le siège du ministère public.

M^e de Valon est assis au banc de la défense. Après la lecture de l'acte d'accusation, un grave incident se produit.

M^e de Valon se plaint que l'accusation a refusé de citer des témoins à décharge, et que les moyens de la défense sont ainsi diminués.

M. Bussières réplique que c'est à l'accusé et au défenseur d'appeler leurs témoins. L'accusé n'est pas indigent. Il avait 163 fr. en sa possession, et si M^e de Valon, nommé d'office, n'avait pas, contrairement à toutes les règles, exigé le paiement immédiat de 130 fr. d'honoraires, l'accusé aurait eu de quoi payer tous les témoins qu'il aurait voulu faire entendre.

M^e de Valon se défend d'avoir été désigné d'office, et en appelle à la haute honorabilité de M. Lurguie, président du tribunal civil, qui l'a autorisé, dit-il, à toucher ces modiques honoraires.

La cour rejette les conclusions de la défense demandant le renvoi de l'affaire, pour ce fait que les témoins favorables à la défense n'étaient pas cités, et l'audience continue.

Les régiments mixtes et l'armée territoriale

Depuis bien des années nous demandions de sérieuses manœuvres pour l'armée territoriale. M. de Freyinet qui entend aller jusqu'au fond des choses et veut se rendre un compte de *visu* de ce que valent les régiments territoriaux, de ce qu'ils ont dans le ventre, a prescrit, non seulement d'embrigader et d'endivisionner cette année des régiments mixtes, mais encore de les transporter au loin, afin de les voir abandonnés à leurs propres forces.

Sa décision a été un coup de pied dans une fourmillère. Tous les bureaux ministériels ont été jetés sans dessus dessous. Les journaux officiels ont voulu opposer la dépense de transport. L'inutilité du déplacement, l'éloignement des corps opposés, les ennuis de toute sorte pour les intéressés, omettant de dire que les plus intéressés au sommeil qui dure depuis tant d'années, étaient ceux-là même dont la mesure énergique ordonnée par l'ancien délégué à la guerre, aujourd'hui ministre, allait troubler le repos, l'apathie, la somnolence.

Vaines ont été les protestations, les objurgations et enfin les lamentations; le ministre a tenu bon et il a fallu se préparer à présenter les bataillons territoriaux pour les manœuvres.

Alors on a vu paraître des prescriptions comme celle-ci :

1^o Eliminer des 1^{er} et 2^o bataillons, territoriaux les officiers insuffisants;

2^o Introduire dans les bataillons territoriaux des officiers et des sous-officiers prélevés sur les éléments des régiments actifs correspondants;

3^o Adjoindre aux chefs de bataillons territoriaux des capitaines adjudants-majors actifs;

Adjoindre à chaque capitaine territorial un lieutenant du régiment actif;

5^o Détacher dans chaque compagnie territoriale un adjudant de compagnie, un fourrier, deux sergents et quatre caporaux de l'armée active, sans s'inquiéter de savoir s'ils seront en surnombre.

Telle est la confiance que l'on daigne accorder à l'armée territoriale.

Comment l'armée territoriale est créée depuis la loi du 13 mars 1875 et ses bataillons, ses compagnies, même accolés à un 4^e bataillon de ligne, ne peuvent se tenir debout en marche sans des appoints notables du cadre permanent ?

Ah ! que nous sommes loin des prétentions d'antan ?

Que vont dire les capitaines qui se sentent en état de commander tout seuls, en voyant arriver un lieutenant actif dans leur compagnie ? Peut-on imaginer une situation plus fautive que celle qui va être faite aux premiers et à ce dernier ?

N'est-ce pas le cas de répéter : qui veut-on tromper ici ?

Après avoir mécontenté ceux-là, pourquoi appeler en mai, sans leurs troupes, les officiers territoriaux dont les unités sont convoquées en septembre ? Ceux-ci également vont se lamenter et ce qui précède n'est qu'un faible écho de leurs plaintes.

L'armée territoriale est une institution sérieuse ou une trompe-l'œil. Si l'expression « armée territoriale » nous déplaît parce qu'elle n'est pas exacte, nous faisons fond, nous avons une foi très grande dans ses unités, hommes et cadres. C'est pourquoi nous demandons qu'on les mette à l'épreuve comme on le fera à la mobilisation.

Marché-foire

La foire du 14 mai n'a pas été très importante. Les divers marchés étaient peu garnis; il s'est néanmoins traité quelques affaires.

Boeufs et vaches amenés, 225 paires environ. Ceux de ces animaux destinés à la boucherie se sont vendus à raison de 34 à 37 francs les 50 kilos. Le cours des bêtes d'attelage n'a pas subi de modifications depuis les derniers marchés.

Les porcelets conduits en foire, au nombre de 200, se sont presque tous vendus à raison de 18 à 40 fr. l'un, selon la grosseur.

Les moutons ou brebis exposés en vente, au nombre de 1,200, se vendaient aux cours précédents. Les moutons gras valaient de 65 à 70 c. le kilogramme.

150 hectolitres de blé, vendus au prix moyen de 10 fr., 120 hectolitres de maïs, vendus 12 fr. 25. Les pommes de terre valaient 2 fr. 50 à 3 fr. les 80 litres.

La volaille grasse variait de 60 à 70 c. le demi-kilo; œufs, de 55 à 60 c. la douzaine; oisons, de 3 à 4 fr. la paire; jeunes canards, de 2 fr. à 2 fr. 50 la paire.

TRIBUNE ELECTORALE

Uzech

Monsieur le Directeur,
 Dimanche nous avons élu maire d'Uzech, le sympathique M. Gibert.

Après l'élection, un membre du conseil, se faisant l'interprète de toute la population, a félicité M. le Maire en ces termes :

« Monsieur le Maire,
 Les électeurs de la commune d'Uzech,

dont je suis l'interprète, sont heureux de vous exprimer combien il leur tardait de pouvoir vous donner, publiquement, la preuve de leur entier dévouement.

» Comme vos ancêtres, qui pendant de si longues années avaient si bien dirigé notre commune, vous suivez l'impulsion qui leur avait mérité l'estime et l'amour de tous les honnêtes gens.

» Et comme eux, vous avez écrit sur votre drapeau, honneur, fidélité, dévouement.

» Laissez-nous, Monsieur le Maire, vous dire que nous sommes tous fiers de marcher à l'ombre de ce drapeau qui est aussi le nôtre; et qu'au milieu des difficultés inséparables des fonctions que vous êtes appelé à remplir parmi nous, vous trouverez dans toute la commune un concours dévoué et une fidélité à toute épreuve.

» Et comme un gage de cette fidélité affectueuse, veuillez, Monsieur le Maire, recevoir ce bouquet qui en est comme les prémices.

» Et nous autres, électeurs, nous sommes heureux d'avoir pu vous nommer pour notre gouverneur et notre protecteur, et nous serons toujours prêts à vous défendre pour quelle cause que ce soit, et nous dirons tous ensemble ce cri de : vive la République ! vive la Liberté ! »

Albas

La liste Pagès-Duport est élue. Les républicains n'ont pas pris part au vote.

Luzech

M. Bergon, conseiller général du canton de Luzech, nommé receveur buraliste de ce chef-lieu du canton, vient d'adresser sa démission de conseiller général au président de la commission départementale.

Vaylats

M. le Maire de Vaylats, suspendu de ses fonctions par arrêté du préfet du Lot, vient d'être traduit devant le parquet de Cahors.

On se souvient que ce magistrat, le jour de l'élection du 1^{er} mai, ayant trouvé plus de bulletins que n'en comportaient les listes d'émargement, avait jeté urne et bulletins dans le feu.

Gourdon

La Chambre des notaires de l'arrondissement de Gourdon, à la suite de sa dernière réunion, se trouve constituée comme suit :

Président : M. Brugalières, de Labastide-Murat.

Syndic : M. Bouygues, de Betaille.

Rapporteur : M. Solignac, de Martel.

Trésorier : M. Faurie, de Souillac.

Secrétaire : M. Prat, de Gourdon.

Membres : MM. Pécont, de Dégagnac, et Morand, de Gignac.

Dernières nouvelles

Distinction honorifique

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Forestié, imprimeur à Montauban, archéologue distingué, secrétaire général de la Société archéologique, vient d'obtenir une des plus précieuses récompenses décernées par la Société nationale d'encouragement au bien, présidée par M. Jules Simon.

Une médaille d'honneur sera décernée à notre confrère pour l'ensemble de ses études historiques sur le Tarn-et-Garonne, dans la séance publique annuelle qui aura lieu dimanche 29 mai, au Cirque d'Hiver.

Nos félicitations.

BULLETIN FINANCIER

du 16 Mai 1892

La liquidation a été faible, mais le marché est moins ferme. On sent qu'il commence à avoir besoin d'un peu de repos, après la hausse de ces jours derniers.

Le début a été très bon, ce n'est qu'en clôture qu'on a légèrement faibli sur nos rentes. On a beaucoup racheté depuis quelques jours, il faut maintenant laisser le temps à un nouveau découvert de se former.

Le 3 0/0 est à 97.90, le nouveau à 98.40

Les actions de nos grands établissements de crédit ont toujours une bonne allure. Le Foncier est à 1210. La Banque de Paris cote 666.25. Le Crédit Lyonnais s'avance à 791.25.

Le Suez ne varie guère à 2743.75. Le report est de 0.75.

Les fonds étrangers ont des fortunes diverses. L'Italien sur la constitution définitive du cabinet revient à 91. L'Extérieure monte encore à 63 1/16. Les bruits les plus divers circulent sur le Portugais qui est à 28 13/16 après 29. Réaction des fonds ottomans. Le 4 0/0 est à 20.55.

En Banque, la part de Soufres Romains est à 205; on consolide les cours avant une nouvelle marche en avant.

Les valeurs de cuivre sont calmes. La Morena est à 121.25. L'obligation de Porto-Rico est à 181.25, suivant l'amélioration des valeurs espagnoles.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage à Rocamadour

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Roc-Amadour (Lot), il est délivré chaque année, du 1er Mai au 31 Octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Roc-Amadour, avec réduction de 40 % en 1re classe, de 35 % en 2e classe et de 30 % en 3e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares instantes de Roc-Amadour de moins de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-postes et express, ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

VOYAGE D'EXCURSION

AUX

Plages de la Bretagne

De 1er Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimper, Rosperduz, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1re classe : 45 francs. — 2e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêter à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Les voyageurs partant d'un point situé en dehors de l'itinéraire ci-dessus ont à leur disposition, soit les billets de bains de mer, réduits de 40 0/0 en 1re classe, de 35 0/0 en 2e classe et de 30 0/0 en 3e classe, délivrés à toutes les gares du réseau, pour les plages de la Bretagne, dénommées au Tarif G. V. n° 6 et situées à 250 kilomètres au moins du point de départ, soit, lorsque la gare de départ est éloignée de moins de 250 kilomètres, des billets

de parcours supplémentaires comportant les réductions prévues par le Tarif G. V. n° 2, permettant d'aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

BAINS de MER de L'Océan

Billets Aller et Retour à Prix Réduits

Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de Mer, du 1er Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubiac-la-Beaule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, St-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, St-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimper (Pouldu), Concarneau, (Beg-Meil, Fonesnant), Quimper (Bénodet) Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1° Les Billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 % en 1re classe, de 35 % en 2e classe et 30 % en 3e classe.

La durée de validité de ces Billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la « Compagnie de la Basse-Loire ».

Le Voyageur porteur d'un Billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimper, Rosperduz et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le Voyageur porteur d'un Billet délivré aux conditions qui précèdent pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois, soit à l'Aller ou au Retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deça.

2° Les Billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction

de 30 % sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs aux prix applicables à un parcours de 125 kilomètres.

Les Billets doivent être demandés au Chef de Gare 5 jours avant celui du départ

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1re classe 163 fr. 50 — 2e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG, il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Phies.

L'éducation du public en fait de médicaments, on peut dire de spécialités, se fait lentement mais sûrement ; il sait aujourd'hui rejeter les produits qui se cachent sous un nom d'auteur et sont des mélanges réprouvés par la science. Le Santal Midy qui ne contient que l'essence de Santal pure a contribué beaucoup à débarrasser les jeunes gens de ces affreux mélanges de copahu, de cubèbes, d'alun, de térébenthine que l'on vend sans faire connaître leur composition et dont l'estomac est le premier à souffrir.

PILULES GICQUEL

PURGATIVES et DÉPURATIVES du SANG Souveraines contre Constipation, Bile, Glaires Embarras d'estomac et d'intestins Marque d'appétit Maux de tête, Etourdissements Congestions, Goutte Douleurs, Rhumatismes 150 LA BOITE. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris. CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE Se rendra à CAHORS, le 4me mercredi de chaque mois HOTEL DU PALAIS-NATIONAL DENTS & DENTIERS De tous systèmes et à tous les prix PRIX MODÉRÉS Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance. Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

De CAHORS à LIBOS

Table with 4 columns: Train name, Omnibus, Poste, Omnibus. Rows include CAHORS, Arrêt Douville, Parac, Luzoch, Castelrauc, Arr. Prayssac, Puy-l'Évêque, Duravel, Soturac-Touzac, Fumel, LIBOS, BORDEAUX, PARIS.

De LIBOS à CAHORS

Table with 4 columns: Train name, Poste, Omnibus, Omnibus. Rows include PARIS, BORDEAUX, LIBOS, Duravel, Soturac-Touzac, Puy-l'Évêque, Arr. Prayssac, Castelrauc, Luzoch, Parac, Arrêt Douville, CAHORS.

De CAHORS à CAPDENAC

Table with 4 columns: Train name, Omnibus, Omnibus, Omnibus. Rows include CAHORS, Cabessut, Arcambal, Vers, Saint-Géry, Conduché, St-Cirq, halte, St-Martin-Lab, Calvignac, Cajarc, Montbrun, hal., Toirac, Lamadelleine, CAPDENAC.

De CAPDENAC à CAHORS

Table with 4 columns: Train name, Omnibus, Omnibus, Omnibus. Rows include CAPDENAC, Lamadelleine, Toirac, Montbrun, hal., Cajarc, Calvignac, hal., St-Martin-Lab, St-Cirq, halte, Conduché, Saint-Géry, Vers, Arcambal, Cabessut, halte, CAHORS.

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilloché.

A LOUER UN APPARTEMENT AU 1er ÉTAGE Composé de 9 pièces Maison LUTZY, aux Hortes

L'ATLAS NATIONAL Par E. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc. NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc. 125 CARTES COLORIÉES, dans les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France. L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 35 séries à 75 centimes de revient qu'à 18 fr. 75 AVEC 425 CARTES COLORIÉES La 1re liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires pour un supplément de 75 cent. sans timbre, pour recevoir la 1re série des 125 liv. à 15 c. avec cette carte coloriée.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. BERTHELOT, de l'Institut; Hartwig DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales; F. Camille DREYFUS, député de la Seine; A. GIRY, prof. à l'École des Chartes; GLASSON, de l'Institut; Dr L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine; G.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques; H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique; E. LEVASSEUR, de l'Institut; H. MARION, prof. à la Sorbonne; E. MUNTZ, conservateur de l'École des Beaux-Arts; A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres d'Alger. OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION des Ministères de l'INSTRUCTION PUBLIQUE, des AFFAIRES ÉTRANGÈRES, des TRAVAUX PUBLICS, des POSTES et TÉLÉGRAPHES, de la VILLE DE PARIS, d'un grand nombre de BIBLIOTHÈQUES, etc. LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 vol. gr. in-8 colombier de 1200 pages, ornés de nombreuses illustrations et cartes en couleurs hors texte. — Elle se publie par livraisons de 48 pages paraissant chaque semaine. Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues aux prix de Broché : 600 fr., payables 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant Relié : 750 fr., payables 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant UNE FEUILLE SPÉCIMEN EST ENVOYÉE GRATUITEMENT SUR DEMANDE. H. LAURENT, 17, Rue de Rennes, PARIS

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation. En vente chez tous les libraires. En vente au bureau du Journal. MALADIES DE LA PEAU Les GRANULES et le SIROP d'HYDROCOYLE ASIATICA de J. LÉPINE, Pharmacien en chef de la Marine à Pondichéry, sont, d'après le Dr CAZENAVE, Médecin de l'Hôpital Saint-Louis, le remède le plus sûr des affections rebelles de la peau : Eczéma, Psoriasis, Lichen, Prurigo, Dartres, etc. Dépôt Général à PARIS : Ph' FOURNIER, 56, rue d'Anjou-Saint-Honoré. Vente en Gros : Labélouye, 99, rue d'Aboukir, Paris. SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES. Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

HONORÉ Photographie 77, BOULEVARD GAMBETTA, 77 CAHORS

MALADIES DE LA PEAU Les GRANULES et le SIROP d'HYDROCOYLE ASIATICA de J. LÉPINE, Pharmacien en chef de la Marine à Pondichéry, sont, d'après le Dr CAZENAVE, Médecin de l'Hôpital Saint-Louis, le remède le plus sûr des affections rebelles de la peau : Eczéma, Psoriasis, Lichen, Prurigo, Dartres, etc. Dépôt Général à PARIS : Ph' FOURNIER, 56, rue d'Anjou-Saint-Honoré. Vente en Gros : Labélouye, 99, rue d'Aboukir, Paris. SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES.